### **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

## PARTIE PERMANENTE Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°23

### ARRÊTÉ

portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Châlons-en-Champagne (Marne) et Chaumont (Haute-Marne).

Du 23 avril 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.

ARRÊTÉ portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Châlons-en-Champagne (Marne) et Chaumont (Haute-Marne).

Du 23 avril 2009

#### NOR D E F G 0 9 5 0 9 6 4 A

#### Références:

Code de la défense - partie réglementaire, III. Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié. Décret  $n^\circ$  2005-850 du 27 juillet 2005 (JO  $n^\circ$  174 du 28 juillet 2005, texte  $n^\circ$  3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 23.

Art. 1er. Les centres de soutien automobile de la gendarmerie de Châlons-en-Champagne (Marne) et Chaumont (Haute-Marne) sont créés à compter du 1er septembre 2009.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de corps d'armée, major général de la gendarmerie nationale,

Jacques MIGNAUX.